L'ABBAYE-AUX-BOIS EN PICARDIE : ÉDITION ET PRÉSENTATION DU CHARTRIER (1202-1341)

PAR

BRIGITTE PIPON

INTRODUCTION

Monastère féminin de l'ordre cistercien, l'Abbaye-aux-Bois, ou Franche-Abbaye-aux-Bois (*Libera Abbatia in Bosco*), est fondée en avril 1202 au diocèse de Noyon par Jean II, seigneur de Nesle. Elle se développe localement, entre les villes de Roye, de Péronne et de Noyon, avant d'acquérir une autre dimension par son transfert à Paris en 1654. Elle devient alors l'un des couvents les plus aristocratiques de la capitale.

Période picarde et période parisienne de l'abbaye sont quasiment ignorées des historiens. Il semble que certains d'entre eux aient été gênés par la double localisation du monastère, et qu'ils n'aient su la situer ni dans un endroit ni dans l'autre. Au fonds conservé aux Archives nationales, s'ajoute pour le Moyen Âge le cartulaire inédit de l'Abbaye-aux-Bois, dont la Newberry Library de Chicago a fait l'acquisition récente. Ce duo « originaux-cartulaire » permet de dresser un état du chartrier au milieu du XIV^e siècle et offre, par ses trois cents actes, un exemple du rôle des seigneurs locaux dans la création et l'expansion d'une abbaye de leur région, l'aspect institutionnel et religieux s'estompant ici au profit de l'aspect nobiliaire.

CHAPITRE PREMIER

ÉTAT DES SOURCES

Les Archives nationales. – Les 279 originaux concernant la période 1202-1341 se répartissent aujourd'hui en huit cartons principaux : S 4407, S 4409-4413 et L 1011-1012, tandis que les onze actes pontificaux ont été ventilés dans le bullaire, de L 237 à L 263. Pour l'époque moderne, les documents, beaucoup plus abondants et aussi plus dispersés dans les séries, rendraient possible une histoire quantitative, impensable pour le Moyen Âge. Les deux inventaires d'archives du XVIII^e siècle, rédigés en 1711-1715 et en 1762, sont de précieuses sources qui permettent d'évaluer les deperdita. En 1762, le cartulaire n'est pas mentionné. Est-ce à dire qu'il ne se trouve plus dans le chartrier ?

Le cartulaire. - En réalité, on ignore quand et comment le cartulaire manuscrit a disparu. A la Révolution, le procès-verbal d'inventaire ne le recense pas. On le retrouve au siècle suivant en Angleterre, dans la bibliothèque des ducs de Newcastle, puis au milieu du XXe siècle dans la collection de Julien Chappée au Mans. En 1978, il franchit l'Atlantique et arrive à New York chez le libraire Kraus, où il est acquis, dix ans plus tard, par la Newberry Library de Chicago. grâce au fonds Samuel et Marie-Louise Rosenthal. Il serait aujourd'hui le seul cartulaire français conservé aux États-Unis. Ignoré de Stein et présumé perdu par beaucoup, ce manuscrit sur parchemin des XIIIe et XIVe siècles est en quelque sorte une « révélation » archivistique. Outre la copie de certains actes perdus, il fournit deux pièces nouvelles et fort intéressantes : l'« État des biens, revenus et charges de l'Abbaye-aux-Bois », rédigé en français entre 1240 et 1245, se présente comme un bilan de l'actif et du passif du monastère, un recensement complet du patrimoine, destiné à en faciliter la gestion. La deuxième pièce, datée d'avril 1341, est une table ; document de conception tout à fait originale, elle pourrait s'intituler « guide des archives de l'Abbaye-aux-Bois » puisque, tout en sauvegardant le classement antérieur du chartrier, qui se caractérise par une absence totale d'ordre logique, elle permet un repérage facile des chartes grâce à son organisation méthodique et topographique. Ce manuscrit d'une certaine austérité, sans dessins ni enluminures, est conçu avant tout comme un outil pour l'administration et une protection pour les chartes aux sceaux fragiles.

Autres sources. – Il ne subsiste malheureusement pas de sources non diplomatiques. Chaque religieuse en 1790 possède sa propre bibliothèque mais aucun livre ne nous est parvenu.

CHAPITRE II

HISTOIRE DE L'ABBAYE-AUX-BOIS

L'Abbaye-aux-Bois en Picardie (1202-1654). — C'est au cœur de la forêt de Bouvresse, à mi-distance des vallées de l'Oise et de la Somme, que la Franche-Abbaye est fondée en 1202. Dans une région depuis longtemps habitée et largement désenclavée grâce aux voies de communications, la notion de « désert » chère aux

cisterciens reste très relative. Eustachie de Saint-Pol s'associe à son époux Jean de Nesle dans cette fondation féminine dont elle est peut-être l'instigatrice.

Notre-Dame de la Franche-Abbaye adopte très vite les coutumes cisterciennes et, si elle n'obtient pas un décret officiel d'incorporation à l'ordre de Cîteaux, on peut supposer qu'elle y est intégrée de facto, cette simple assimilation étant entérinée plusieurs années après par le chapitre général. Le monastère appartient à la filiation de Clairvaux, prédominante en Picardie.

L'Abbaye-aux-Bois connaît une forte période d'expansion dans les années 1220-1239 et 1250-1279. Avec la fin du XIII^e siècle, une récession s'amorce. Tandis que nombre d'abbayes féminines disparaissent dans le tourbillon des guerres, de la peste noire et de la dépression économique, l'Abbaye-aux-Bois résiste. Au XVI^e siècle et dans la première moitié du XVII^e siècle, les troubles des guerres civiles et étrangères reprennent; les religieuses se réfugient à Compiègne en 1650, puis, grâce à la protection d'Anne d'Autriche, s'installent à Paris en 1654. Leur retour en Picardie après la paix des Pyrénées est de courte durée. Un incendie général des bâtiments les ramène définitivement à Paris.

L'Abbaye-aux-Bois à Paris (1654-1906). – En quelques années, l'abbaye devient un couvent parisien très en vue, tant par ses religieuses et ses abbesses, qui appartiennent aux plus grands noms de France, que par les jeunes pensionnaires qui y sont élevées. La future princesse de Ligne, Hélène Massalska, placée là sur les conseils de Madame Geoffrin, raconte dans ses Mémoires de fillette de dix ans la vie des pensionnaires à l'Abbaye-aux-Bois vers 1771. Imprégné de jansénisme, le couvent fut mis quelque temps à l'index.

Lorsque l'abbaye est supprimée à la Révolution, les religieuses sont dispersées, les immenses bâtiments de la rue de Sèvres vendus et les titres du couvent envoyés aux Archives du domaine.

L'Abbaye-aux-Bois cependant n'a pas achevé son histoire. En 1807, l'arrivée des chanoinesses de Saint-Augustin, qui se portent acquéreurs de l'ancien couvent, la fait renaître de ses cendres. C'est là que Madame Récamier se retire de 1819 à 1849. Son salon bleu, nouvelle « ruelle » de l'hôtel de Rambouillet, devient alors le rendez-vous de tous les hommes de lettres parisiens, surnommés les « Académiciens de l'Abbaye-aux-Bois » (Chateaubriand, Lamartine, Victor Hugo, Sainte-Beuve...).

Le couvent est supprimé après 1904 et presque entièrement détruit dans les années suivantes.

CHAPITRE III

LE TEMPOREL

Vendeurs et donateurs. — Une des principales caractéristiques de l'Abbayeaux-Bois est de rester, dans sa fondation comme dans son développement, affaire de laïcs. Seigneurs locaux, chevaliers ou simples particuliers sont en effet les principaux donateurs ou vendeurs (88,5 %). Beaucoup font partie de la « mesnie » de Jean de Nesle et des hommes que celui-ci tient du roi. Bien que présents à la cour capétienne, les seigneurs de Nesle ne suscitent pas de dons de la part du souverain ou des grands princes ; peut-être est-ce par volonté de garder le contrôle exclusif de l'abbaye, dont ils sont les patroni. Les femmes, seules ou aux côtés de leurs maris, tiennent une place de choix dans la constitution du temporel (29 %). Les ecclésiastiques sont peu représentés.

Nature économique des biens. — Le patrimoine du monastère est très localisé. Son extension s'inscrit, comme l'origine des donateurs, dans un rayon qui ne dépasse guère les quinze kilomètres. Le diocèse de Noyon en reste le cadre très précis; à peine relève-t-on quelques possessions dans les diocèses d'Amiens et de Beauvais. La principale richesse de Notre-Dame-aux-Bois provient de ses terres au sens large du terme (prés, bois : 22 %), et de ses rentes, en nature ou en argent (54 %). Le reste se compose de biens variés : dîmes, maisons, moulins, vignes, viviers. Les quatre granges constituent des centres d'exploitation. Une politique d'achats et d'échanges vient compléter et restructurer les nombreux dons et legs (57 %) faits au monastère.

Moniales et convers. – Les documents, très pauvres en ce qui concerne les abbesses, fournissent une chronologie incomplète de leurs abbatiats. Autant qu'on puisse en juger, les moniales viennent des bourgs avoisinants, mais leur extraction sociale n'est pas toujours identifiable. Converses, convers et serviteurs forment le personnel dont l'abbaye a besoin pour ses travaux domestiques et agricoles, et pour la gestion de son temporel. Le fonds de l'Abbaye-aux-Bois, composé presque exclusivement de titres de propriété, n'apporte en somme que peu de renseignements sur la vie même de la communauté. Ses relations avec les autres établissements religieux apparaissent d'autre part peu fréquentes.

CHAPITRE IV

INTRODUCTION À L'ÉDITION

Les actes du chartrier. — Le chartrier « idéal », tel que nous l'avons reconstitué, comprend 363 actes en avril 1341. La plupart des documents portent au dos un titre et un numéro, éléments que l'on retrouve dans le cartulaire. Ils sont rangés par ordre croissant des numéros, sans que cet ordre reflète un quelconque classement chronologique ou méthodique. Le latin est utilisé jusqu'en septembre 1251, date à laquelle apparaît la langue vulgaire. Fortement teintée de dialecte picard en raison de la localisation de l'abbaye, elle s'impose rapidement dans le milieu laïc pour atteindre 47 % des documents conservés après 1251.

Auteurs juridiques. – On constate ici la même prédominance des laïcs (60 %) sur les ecclésiastiques. Les seigneurs représentent la catégorie la plus nombreuse (35,5 %). Les termes d'homo ligius ou de fidelis reviennent régulièrement dans leurs actes de juridiction gracieuse. Les simples laïcs (20 %), dont la position sociale n'est pas toujours aisée à définir, font confirmer bien souvent leurs actes par une ou plusieurs autorités. Les évêques de Noyon et les officiaux interviennent uniquement pour exercer la juridiction gracieuse ou contentieuse, juridiction que le bailliage commence à leur disputer à l'extrémité de la période. Les autres ecclésiastiques — chapitres, abbés, doyens, chanoines — délivrent seulement 12,7 % des actes. Quelques femmes scellent de leurs propres sceaux.

Le sceau, quand il n'est pas abîmé, peut compléter les indications données par l'acte auquel il est appendu ou révéler un changement de titulature.

Date et style chronologique. – Trois originaux ne sont pas datés, tous avant 1232. Le millésime est parfois le seul élément de datation, mais l'indication du mois et du quantième se développe au cours du XIII° siècle pour devenir habituelle au début du siècle suivant. Si le style suivi par les cisterciens est traditionnellement celui du 25 mars, une telle conclusion n'a pu s'imposer pour l'Abbaye-aux-Bois. En l'absence de certitudes absolues et vu les désaccords des historiens dans cette région, il a paru préférable de laisser subsister les dates en ancien style, et de justifier en note tout acte daté selon le style moderne.

ÉDITION

L'édition des actes de 1202 à 1341 est suivie de celle de l'« État des biens, revenus et charges de l'Abbaye-aux-Bois » (1240-1245) et de la table de 1341 ou « Guide des archives de l'Abbaye-aux-Bois ».

ANNEXES

Catalogue des sceaux. – Liste par cote des documents édités. – Classement du chartrier en 1341. – Cartes du temporel et des donateurs. – Généalogie des seigneurs de Nesle aux XIII^e-XV^e siècles. – Reproductions photographiques.

13.

k n.e.

п

P z

. 1